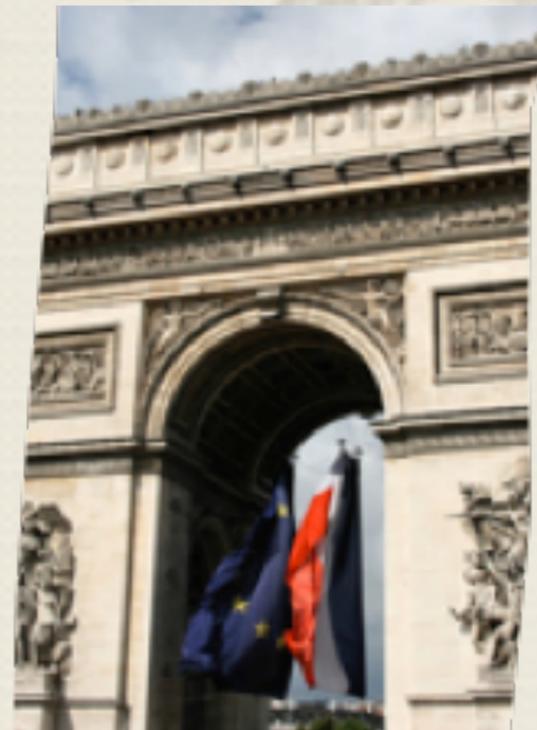


# LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

## SOMMAIRE

- 1) **Le Roi est inquiet**
- 2) **La chute persiste**
- 3) **Les lapsus...**
- 4) **Il assume le cadeau fiscal aux banques**
- 5) **La grève des routiers...**
- 6) **...ils nous conseillent de faire le plein**
- 7) **Les dégâts de la privatisation chez...**
- 8) **Des fonds détournés par millions au Sénat...**



Diez Gérard La Presse en Revue

**I) Inquiet de la popularité de Mélenchon, Macron réfléchit à une stratégie pour le contrer**



Jean-Luc Mélenchon lors de la campagne pour les législatives, le 11 juin 2017 (Anne-Christine Poujoulat/ A)

**Inquiet de la popularité de Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron et son parti La République en marche fait désormais tout son possible pour diaboliser le leader de la France insoumise.**

Le refrain est connu. A "600 000 voix près" Jean-Luc Mélenchon aurait été qualifié pour le second tour de l'élection présidentielle, au printemps dernier. Depuis, le leader de la France insoumise, élu député des Bouches-du-Rhône ne cesse de répéter que son "objectif", "c'est la conquête du pouvoir national", comme il l'a une nouvelle fois répété la semaine dernière au quotidien La Provence.

En attendant son heure, le tribun fourbit ses armes et continue d'asseoir sa position de premier opposant au parti présidentiel La République en marche. De quoi inquiéter sérieusement Emmanuel Macron en personne. Pour preuve, le "cas Mélenchon" a été au cœur des débats lors du "séminaire de cohésion" du parti, organisé lundi 18 et mardi 19 septembre à Aubervilliers.

### **La stratégie : diaboliser Mélenchon**

"Il faut être intraitable sur le procès en illégitimité que Mélenchon nous fait", a fait passer le président jupitérien à ses ouailles, juste avant de filer dans l'avion pour rejoindre New York, nous raconte Le Canard enchaîné. Le message a été enregistré et répété par le Premier ministre. preuve que la menace est prise au sérieux, la machine à diaboliser s'est mise en marche à plein régime : "A ce compte-là, ce type [Mélenchon] qui est arrivé quatrième à la présidentielle et qui ne dirige que l'avant-dernier groupe de l'Assemblée est encore moins légitime que nous."

Un peu plus tard, Edouard Philippe arrive même à perdre les pédales à coups d'emphase pas vraiment maîtrisées. "Le procès en illégitimité que Mélenchon nous fait est dangereux pour les institutions de la République française et remet en cause les principes mêmes de la démocratie française." Carrément. Le clou a finalement été enfoncé par le très mesuré porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner : "C'est la première fois qu'un leader politique, député de la République, appelle à l'insurrection sur tous les sujets !"

### **La cote de popularité de Macron en chute libre**

Une étude Odoxa publiée lundi nous a appris que la popularité du duo exécutif est en chute libre. A la question, "Diriez-vous qu'Emmanuel Macron est un bon président de la République ?", seules 44% des personnes interrogées répondent positivement, quatre mois après l'entrée en fonction du chef de l'Etat. Elles étaient 58% lors d'une précédente enquête publiée fin juin. Avec 32% (stable) de réponses favorables, seul Jean-Luc Mélenchon semble tirer profit de la situation et devient la personnalité préférée des sympathisants de gauche (68%).

## **II) Popularité : Macron et Philippe toujours en baisse, selon un sondage**

**La popularité d'Emmanuel Macron continue de dégringoler, avec une perte de 14 points depuis le mois de juin, et le chef de l'Etat entraîne le Premier ministre dans sa chute (-11), selon un sondage Odoxa publié lundi.**

par AFP



Le président français Emmanuel Macron à Toulouse le 11 septembre 2017

La popularité d'Emmanuel Macron continue de dégringoler, avec une perte de 14 points depuis le mois de juin, et le chef de l'Etat entraîne le Premier ministre dans sa chute (-11), selon un sondage Odoxa publié lundi.

A la question, "diriez-vous qu'Emmanuel Macron est un bon Président de la République ?", seules 44% des personnes interrogées répondent positivement, quatre mois après son entrée en fonction. Elles étaient 58% lors d'une précédente enquête publiée fin juin.

Inversement, 56% (+15) des Français estiment désormais qu'il n'est pas un bon président, selon ce sondage pour L'Express, la presse régionale et France Inter.

La popularité d'Edouard Philippe est également en forte baisse avec 46% (-11) d'avis favorables, 53% (+12) des personnes interrogées ayant une opinion négative du chef du gouvernement.

Si Nicolas Hulot reste en tête des personnalités politiques pour lesquelles les Français ont de la sympathie (43%, -10), la tendance est à la baisse générale. Avec 32% (stable) de réponses favorables, seul Jean-Luc Mélenchon semble tirer profit de la situation et devient la personnalité préférée des sympathisants de gauche (68%).

A quelques jours des élections sénatoriales du 24 septembre, près des deux-tiers des Français (64%) ne souhaitent pas qu'Emmanuel Macron dispose d'une majorité au Sénat, contre 35% d'un avis contraire. Mais 46% des personnes interrogées n'ont "pas du tout" entendu parler de ce scrutin et 35% seulement "vaguement".

Enquête réalisée les 13 et 14 septembre auprès de 992 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. Marge d'erreur de 1,4 à 3,1 points.

## **III) "Nous sortirons de l'Etat de droit" : le lapsus embarrassant de Macron**



Devant les Français à New York, Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait "sortir de l'Etat de droit" dès le mois de novembre. Personne dans la salle ne réagit. Le président de la République poursuit ses propos avant de se corriger au bout de quelques secondes. "De l'état d'urgence pardonnez-moi..." Il a d'ailleurs lui-même bien noté le silence de son auditoire face à ce lapsus et il leur a bien fait savoir.

Ce n'est pas le premier à faire cette erreur. Son ministre de l'Intérieur Gérard Collomb parlait également de la "sortie de l'Etat de droit" il y a à peine quelques jours.

nouvelobs.com

## **IV) Brexit: le gouvernement assume le cadeau fiscal aux banquiers**

**MATIGNON - Suivi par les caméras de "Sept à Huit", Edouard Philippe se présente en responsable politique attaché à prendre de la distance avec les événements. Y compris au sujet de la contestation de la réforme du code du Travail, qui ne l'inquiète pas. Ou, plus exactement, pas encore...**

Antoine Rondel

Edouard Philippe n'est pas du genre à s'enflammer. Dans le portrait qu'en a dressé le magazine Sept à Huit, dimanche 17 septembre, on voit le Premier ministre boxer, s'amuser en présence de la ministre de la santé de son alimentation déplorable à base de café-soda-barre chocolatée, rencontrer des habitants, retrouver ses concitoyens du Havre, dont il a quitté l'hôtel de Ville peu de temps après son arrivée à Matignon, réunir les ténors du gouvernement et de la majorité. Le tout, toujours avec sang-froid.

### **La "revanche" de Mélenchon**

Que le gouvernement qu'il dirige soit confronté, pour la première fois, à une contestation sociale aussi bien partie que celle contre la loi El

Khomri, n'y change rien. Assis dans un salon de Matignon mardi 12 septembre, jour des premières manifestations contre la réforme du code du travail par ordonnances, en compagnie de Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, Edouard Philippe est happé par la mobilisation... et par la place qu'y prend un certain Jean-Luc Mélenchon, principal opposant politique à la réforme.

Ce qui n'est pas sans interpeller -et inquiéter- Brigitte Bourguignon, qui ne peut que constater l'omniprésence médiatique du député de la France insoumise : "Il a tout raflé. Les caméras ne sont que sur lui. On ne voit que ses embrassades, etc. Il est en train de récupérer le truc, quoi." Là où certains y voient une aubaine pour le gouvernement - Christophe Castaner n'a-t-il pas tenté d'expliquer que le 4e homme de la présidentielle essayait de "voler la vedette" aux syndicats ? - Edouard Philippe l'interprète comme une suite logique de la présidentielle.

[lci.fr](http://lci.fr)

## V) La CGT et FO maintiennent leur appel à la grève des routiers

**Les syndicats s'opposent au projet de réforme par ordonnances du code du travail, et certains demandent à en sortir la branche.**

Le Monde.fr avec AFP

La Confédération générale du travail (CGT) et Force ouvrière (FO) du transport routier ont maintenu mercredi 20 septembre leur appel à la grève à partir du 25 septembre et souhaité une « mobilisation massive » dans d'autres secteurs pour lutter contre la réforme du code du travail, à l'issue d'une réunion au ministère des transports, qualifiée d'« échec ».

« On comptait sortir avec quelque chose, ce n'est pas le cas », a commenté devant la presse Patrice Clos, secrétaire général de FO-Transports, selon lequel le ministère a « dit non » à une autre réunion d'ici à dimanche. Par conséquent « on maintient le mouvement et on veut l'étendre aux déchets, transports de voyageurs, transports urbains », a-t-il ajouté.

« C'est un échec, nous ressortons plus déterminés que jamais », « aucune réponse concrète » n'a été apportée pour apaiser les craintes des routiers et « nous appelons à une mobilisation massive (...) dans tous les secteurs d'activité », a pour sa part déclaré Jérôme Vérité, le secrétaire général de la CGT-Transports.

### Reçus lundi par Mme Pénicaud

Le ministère des transports a fait savoir à l'Agence France-Presse qu'il s'agissait d'une « réunion d'écoute et d'échanges », lors de laquelle

« les organisations syndicales ont pu exprimer toutes leurs revendications, lesquelles allaient bien au-delà des ordonnances sur le travail puisqu'elles portaient sur les salaires, le dialogue social, la directive détachement, la formation professionnelle et l'emploi en général dans la branche ».

La réforme n'a « pas de raison d'inquiéter les routiers en raison de leurs spécificités », avait déclaré la ministre, Elisabeth Borne, sur RTL. Les temps de pause et de repos sont « fixés dans le code des transports pour des raisons de sécurité », et les ordonnances sur le travail « ne les remettent absolument pas en cause », avait-elle ajouté.

Pour les deux syndicats, les ordonnances vont marquer « un recul social sans précédent » dans ce secteur où les PME sont nombreuses, notamment parce que les primes pouvant être à l'avenir négociées entreprise par entreprise, ils voient là un risque de « dumping social ».

Lundi, une délégation de routiers syndiqués Confédération française démocratique du travail (CFDT) et Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), syndicats d'ouvriers parmi les plus modérés, a été reçue par le cabinet de la ministre du travail, Muriel Pénicaud, alors que les syndicats s'opposent au projet de réforme par ordonnances du code du travail, et que certains demandent à en sortir la branche.

Mme Pénicaud a affirmé que le gouvernement était prêt à examiner « les spécificités » du métier de routier. Selon les fédérations syndicales reçues lundi par son cabinet, « une réponse » devait être apportée « avant la fin de la semaine ».

[lemonde.fr](http://lemonde.fr)

## VI) Les routiers incitent à faire le plein avant la "mobilisation massive" du 25 septembre

Par Challenges.fr

**"J'incite tout le monde à faire son plein assez rapidement parce que je pense que la mobilisation va être très, très forte vu la réforme antisociale" a dit le secrétaire général de la CGT Transports, alors que la CGT et FO ont appelé à une grève reconductible le 25 septembre.**



Les routiers de la CGT et FO prévoient une "forte mobilisation" le 25 septembre  
B E N J A M I N CREMEL / AFP

Les routiers de la CGT et de FO, déçus d'une rencontre avec le gouvernement au sujet de la réforme du Code du travail, ont invité mercredi 20 septembre les Français à faire le plein le plus vite possible avant la "mobilisation massive" du 25 septembre, où des dépôts de carburant risquent d'être bloqués.

"J'incite tout le monde à faire son plein assez rapidement parce que je pense que la mobilisation va être très, très forte vu la réforme antisociale", a dit Jérôme Vérité, le secrétaire général de la CGT Transports, à l'issue d'une rencontre avec les cabinets de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et des Transports, Elisabeth Borne.

Les deux fédérations ont appelé à une grève reconductible le 25 septembre pour dénoncer une réforme qui, selon eux, vient amoindrir les droits des salariés et touche particulièrement le secteur des transports. Le secteur est caractérisé par un grand nombre de petites entreprises.

## "Aujourd'hui on n'a strictement rien"

Les deux fédérations se sont dites très "déçues" de cette rencontre. "On attendait des choses extrêmement concrètes et aujourd'hui on n'a strictement rien", a dit Jérôme Vérité.

Le gouvernement ne leur aurait pas non plus donné de garantie concernant un amendement signé avec le gouvernement précédent au sujet des congés de fin d'activité (CFA), dispositif permettant aux routiers d'une ancienneté suffisante de partir à la retraite à 57 ans en touchant 75% de leur salaire brut.

Les routiers de FO et de la CGT ont donc appelé à "une mobilisation massive" de l'ensemble du secteur des transports routiers. Les opérations devraient commencer dans la nuit de dimanche à lundi. Elles cibleront en premier lieu les sites de dépôt de carburant, les péages et les centres de distribution.

Les routiers de la CFDT et de la CFTC ont déjà manifesté lundi. Ils ne comptaient pas pour l'instant se joindre au mouvement des deux autres syndicats.

(Avec Reuters)

[challenges.fr](http://challenges.fr)

## VII) EDF-GDF : les dégâts de dix ans de privatisation

Écrit par Marine Desseigne



Julien Colet (UL CGT), Ludovic Coulonval et Patrick Coulet (Mine Energie) sont amers. photos redouane anfoussi L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

## La CGT dresse un bilan, désastreux, de la libéralisation d'EDF et GDF en 2004.

### Les conséquences pour les agents comme pour les usagers sont loin des promesses de l'époque.

"Il n'y a pas de quoi faire la fête." Julien Colet, le secrétaire général de l'Union locale CGT de Montpellier est amer en ce dixième anniversaire de la privatisation d'EDF-GDF. A l'initiative de la CGT Mine Energie 34, l'organisation interprofessionnelle a en effet dressé le bilan de cette décennie de lente libéralisation de l'entreprise publique créée au sortir de la Deuxième guerre mondiale selon les recommandations du programme du Conseil national de la Résistance. Et les conséquences de l'ouverture à la concurrence imposée en 2004 par la Commission européenne sont très loin des promesses faites à l'époque.

"La concurrence fera baisser les prix et améliorera la qualité des services" avait prédit la Commission en 2006, rappelle Julien Colet. Résultat : en dix ans, le prix de l'électricité a augmenté de 21% et celui du gaz de 66%. Quant aux missions de service public assurées pour la plupart gratuitement avant 2004, elles ont devenues payantes : le changement de compteur est passé de 0 à 54 euros, les frais de mise en service de 11,47 à 26,17 euros.

Non seulement EDF a perdu la confiance des usagers (selon Ipsos, la société est passée de 6ème entreprise préférée des Français en 2004 à 64ème en 2014), mais ses tarifs prohibitifs ont plongé plus de 8 millions de personnes dans la précarité énergétique. "Une réclamation sur cinq auprès du médiateur de l'énergie concerne un impayé contre une sur dix en 2008", souligne Julien Colet. Autre effet boomerang, la perte de compétitivité des entreprises, pourtant si chère au Médef et au gouvernement. "On avait l'électricité la moins chère d'Europe, rappelle Patrick Coulet, secrétaire général de la CGT Mine Energie 34. Aujourd'hui 48% des chefs d'entreprise indiquent qu'ils répercuteront la hausse des prix par des suppressions de postes ou une augmentation du prix de vente de leurs produits. Les usagers sont doublement victimes."

### "Aujourd'hui, le seul intérêt est celui des actionnaires"

Sans trop insister sur le discours "On vous avait prévenus", la CGT dresse néanmoins un constat "d'échec". Y compris pour les salariés, dont les conditions de travail et salariales se sont dégradées au fil des années dans une recherche constante d'économies. "On en est réduit à compter le nombre de tournevis dans la caisse des ouvriers qui vont sur le terrain", illustre Ludovic Coulouval (Mines Energie 34). S'ils y sont envoyés... L'externalisation et le recours à la sous-traitance sont en effet devenus la règle, les agences d'accueil ont été fermées, remplacées par des "boutiques" dont le "seul objectif est de vendre des services".

Dans le même temps, l'entreprise ne s'est jamais aussi bien portée, "pour ses actionnaires", précise Patrick Coulet. Un chiffre d'affaires qui est passé de 46 milliards d'euros en 2004 pour EDF-GDF à 72,7 milliards pour la seule EDF en 2014, des bénéfices qui ont triplé entre 2010 et 2011 et des

dividendes qui ont augmenté de 37% depuis 2005. Un paradoxe dont la CGT espère bien faire prendre conscience aux citoyens, en créant un "électrochoc". "Nous mettons en exergue tout le discours qui avait été porté il y a 10 ans pour montrer que le système libéral nous envoie dans le mur", résume Julien Colet. Une exposition itinérante a été réalisée et servira de support lors de manifestations ou dans les entreprises. Car dix ans après la privatisation d'EDF-GDF, la CGT est persuadée, il y a urgence à mettre en place un pôle public de l'énergie.

Marine Desseigne

la Marseillaise.fr

## VIII) Fonds détournés par la droite au Sénat: l'addition s'envole

Par Mathilde Mathieu

**Le casting s'allonge. À quatre jours des élections sénatoriales, Mediapart dévoile les derniers dessous du scandale qui a profité à une myriade d'élus de droite. Cet été, ils ont pourtant obtenu la suspension de l'instruction.**

Dans cette affaire hors-normes, les sénateurs bénéficiaires se comptent désormais par dizaines. Les chèques prodigués par milliers. Les fonds détournés par millions. Seul le nombre d'armoires fortes utilisées par la comptable du groupe UMP tient encore sur les doigts d'une main. C'est là qu'était rangé le plus explosif : les listings servant à établir les chèques, à distribuer à tel ou tel représentant du peuple ce que le peuple n'avait pas prévu de lui donner.



Saisi l'an dernier par le juge d'instruction René Cros, ces tableaux nominatifs ont fini par révéler l'ampleur des détournements opérés au sein du groupe UMP (devenu LR) jusqu'en 2014, à partir de fonds publics théoriquement destinés à la rémunération d'assistants. Alors que les investigations concernaient au départ les élus d'un seul et même courant, celui des ex-UDF (voir nos premières révélations), l'affaire a depuis gagné les anciens RPR (la famille de Gérard Larcher,

actuel président du Sénat). Et devinez quoi : ils partageaient des pratiques similaires.

Sur les sept sénateurs (ou ex-sénateurs) mis en examen à ce stade pour « détournement de fonds publics » et/ou « recel », les deux derniers viennent ainsi du RPR, Pierre Martin et Bruno Sido. Même Isabelle Debré, dont le patronyme fait figure de vache sacrée chez les gaullistes, est récemment passée dans le bureau du juge – elle est ressortie sous le simple statut de « témoin assisté » comme plusieurs de ses collègues. Toutes les chapelles étant désormais touchées, plus personne ne rigole à droite et l'urgence est déclarée : il faut stopper les juges.

À vrai dire, c'est chose faite pour quelques mois. En juin dernier, des avocats de la défense ont obtenu que l'enquête de René Cros soit suspendue par le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris (comme l'a révélé l'AFP), le temps que celle-ci vérifie le bien-fondé des mises en examen déjà prononcées. Surprenante, cette décision de « gel » est tombée alors qu'une brochette d'élus parmi les plus renommés allaient être convoqués par le juge, dont Jean-Claude Gaudin (sénateur et maire de Marseille) et Hubert Falco (son collègue de Toulon), en vue de leur possible mise en examen.

En attendant que ces questions de droit soient tranchées, Mediapart dévoile, à l'orée du scrutin sénatorial du 24 septembre, les derniers dessous d'un scandale trop peu médiatisé – il faut dire que les chèques empochés par François Fillon entre 2005 et 2007 échappent aux enquêteurs (saisis seulement des faits postérieurs à 2009 pour des raisons de prescription). Parmi nos ultimes trouvailles ? Une partie des fonds détournés alimentait une « caisse de solidarité » cachée, permettant d'offrir des primes de départ à certains sénateurs à l'heure de la quille. À lui seul, ce « détail » vient contredire la défense d'élus qui jurent, depuis l'explosion de l'affaire, que leurs rallonges ont exclusivement financé des activités politiques, et jamais leur train de vie personnel.

### « Les nécessiteux et les poètes »

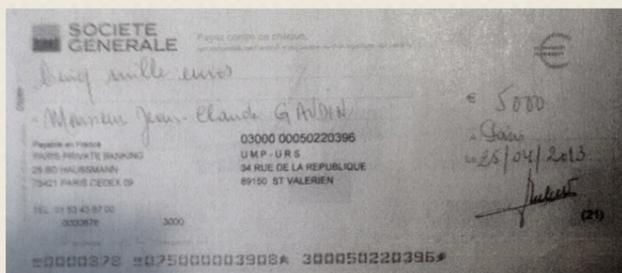
À bientôt 70 ans, Christian Cambon, patron de la commission des affaires étrangères et de la défense, fait partie des élus ressortis du bureau du juge sans mise en examen, soulagés. Au téléphone, il pousse ce jour-là son avantage : « Vous voyez, les élus ne sont pas une bande d'escrocs qui voulaient piller le Sénat en escadrille ! » On n'oserait généraliser ainsi. Pour Mediapart, un témoin des distributions de chèques dans les bureaux du groupe UMP fait plutôt dans la dentelle : « Il y avait trois catégories de "clients", raconte-t-il. Les normaux, les sénateurs nécessiteux qui demandaient toujours des avances, et les poètes qui passaient quand ils avaient le temps. »

Pour les servir, la raffinerie mise en œuvre au sein du groupe UMP est chimiquement pure : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, surtout les fonds publics en fonds privés. Sa sophistication nous ayant pour partie échappé jusqu'ici, il faut d'ailleurs revoir nos premières estimations à la hausse : sur douze ans, le volume de « crédits d'assistants » divertis de leur vocation initiale se situe probablement au-delà de 5 millions d'euros.

Pour comprendre, il suffit de savoir que les parlementaires n'épuisent pas toujours l'enveloppe mise à leur disposition par le Sénat pour salarier des assistants (7 600 euros par mois). En principe, le surplus doit rester dans les caisses de l'État. Mais tout sénateur a aussi le droit, par exception, de l'affecter à son groupe

politique (structure elle-même subventionnée qui organise le travail entre élus d'une même étiquette, produit notes et amendements, etc.). Si l'institution tolère ce transfert, c'est qu'il permet aux groupes d'embaucher des collaborateurs supplémentaires, donc d'améliorer le travail parlementaire. En théorie.

Car dès sa création en 2002, l'UMP pervertit le système, et de multiples façons. D'abord, comme Mediapart l'a déjà raconté, certains sénateurs qui fournissent des « crédits d'assistants » au groupe récupèrent un tiers de la somme pour eux-mêmes, en douce. Nom de code ? « La ristourne ». Chaque trimestre, c'est le même rituel : des chèques sont distribués de la main à la main, sans que la moindre consigne soit donnée quant à l'usage – privé ou politique – de ces commissions occultes.



Un exemple des chèques litigieux sur lesquels la justice enquête © Mediapart

D'après nos informations, le schéma se révèle beaucoup moins alambiqué pour les ex-RPR sur les années visées par l'instruction : leur « tiers » sont directement tirés depuis le compte officiel du groupe UMP (un « sans-gêne » confirmé par l'ex-comptable entendue par le juge comme simple témoin au printemps dernier). En plus d'une vingtaine d'anciens UDF, il faut donc ajouter une dizaine d'ex-RPR au casting, au moins.

Pierre Martin est de ceux-là. À l'époque, sur certains trimestres, cet ancien directeur d'école engrange jusqu'à 4 000 euros de « ristournes ». « On m'appelait, je signalais, et [la comptable du groupe] me remettait le chèque, raconte-t-il. Ça m'a étonné une fois ; après, c'est passé dans les habitudes. Le juge me parle d'une vingtaine de milliers d'euros [en tout]... » D'une franchise désarmante, il confie qu'en 2012, après une hospitalisation, son chèque lui est même parvenu « par la poste, comme celui qui reçoit son salaire ». Le comble ? Il croit se souvenir que ses « ristournes » ont augmenté avec la retraite de sa collaboratrice, dont le départ libérait des « crédits d'assistants » supplémentaires... Au-delà du détournement de fonds publics soupçonné par la justice, c'est en effet la perversité du système : moins on travaille, moins on a besoin d'assistants, plus on encaisse.

À l'époque, que fait-il au juste de cet argent ? « C'est pour mes frais », jure Pierre Martin, avant d'admettre : « Je ne fais pas de comptabilité : ça sort pour ceci, pour cela, ça va et ça vient... » Aucune dépense privée, vraiment ?! Outre son « salaire » de 7 000 euros, il touche pourtant 6 000 euros tous les mois pour ses frais de mandat,

collaborateur recruté en réalité par le groupe. En clair, à signer un contrat fictif. Le groupe s'épargne ainsi le paiement de salaires, charges sociales, primes et indemnités de départ – c'est le Sénat qui règle tout ! En récompense, les élus « arrangeants » empochent une commission au passage, sorte de « ristourne bis ». Le montant du chèque ? Un tiers du salaire économisé par le groupe UMP. D'après nos informations, entre cinq et dix sénateurs se laissent ainsi tenter chaque trimestre, pour plusieurs milliers d'euros par tête.

« Pour moi, c'était parfaitement légal », se défend aujourd'hui Bruno Sido, employeur de façade d'une conseillère « culture » du groupe UMP pendant quelque temps. Déjà condamné à six mois de prison avec sursis en 2016 pour « blanchiment de fraude fiscale » dans une affaire de compte en Suisse, cet élu de Haute-Marne se retrouve mis en examen pour « recel de détournement de fonds publics » et ça l'agace. « Je ne comprends pas pourquoi certains sénateurs sont mis en examen et d'autres témoins assistés, lance-t-il. J'ai l'impression qu'il y a des lampistes ! » On hésite à lui dire que certains de ses collègues ont poussé le vice jusqu'à profiter des deux systèmes de « ristournes » en même temps...

Comme tout le monde, Bruno Sido se défend en citant l'article 4 de la Constitution, qui prévoit que les groupes parlementaires « exercent leur activité librement » – sont-ils libres pour autant de redistribuer des fonds publics à leur guise, une fois ceux-ci entrés dans leurs tiroirs-caisses ? Comme beaucoup, il nie tout enrichissement personnel et déclare que ses chèques n'ont financé que « des activités politiques ».

Chez certains membres de l'URS, au moins, cet élément de langage ne résiste guère. Il suffit de regarder quel usage cette amicale fait de son « troisième tiers », cette part des « crédits d'assistants » qu'elle stocke trimestre après trimestre.

D'après nos informations, au-delà de quelques gueuletons, elle met en fait cette cagnotte à la libre disposition de ses ouailles, au prorata de leur « apport ». Jusqu'à leur départ du Sénat, ces élus pourvoyeurs de fonds gardent en quelque sorte un « droit de tirage ». Qu'en font-ils ? Ils financent des actions politiques, c'est vrai, notamment leurs campagnes électorales – aucune loi avant 2014 n'oblige les candidats aux sénatoriales à déclarer leurs frais.

Mais quand ils ne sont pas dépensés, ces fonds alimentent aussi une « caisse de retraite » secrète : à son départ du palais du Luxembourg, un sénateur de l'URS peut ainsi réclamer ses restes de « crédits d'assistants » (souvent des milliers d'euros), en liquide s'il le souhaite. Ces espèces ont même un surnom : les « images pieuses ». Encaissées à l'heure où le travail parlementaire s'arrête, elles prouvent qu'une partie des fonds publics détournés au groupe UMP a financé autre chose que la vie politique, soit la vie personnelle d'élus de la République.

Laissons toutefois ce « détail » de côté. Car face au juge, les mis en examen contestent l'idée même que la justice puisse poursuivre un parlementaire pour « détournement de fonds publics » – une théorie similaire à celle dégainée par la défense de François Fillon devant les caméras du monde entier. Que dit le Code pénal ? Définie à l'article 432-15, cette infraction peut viser « une personne dépositaire de l'autorité

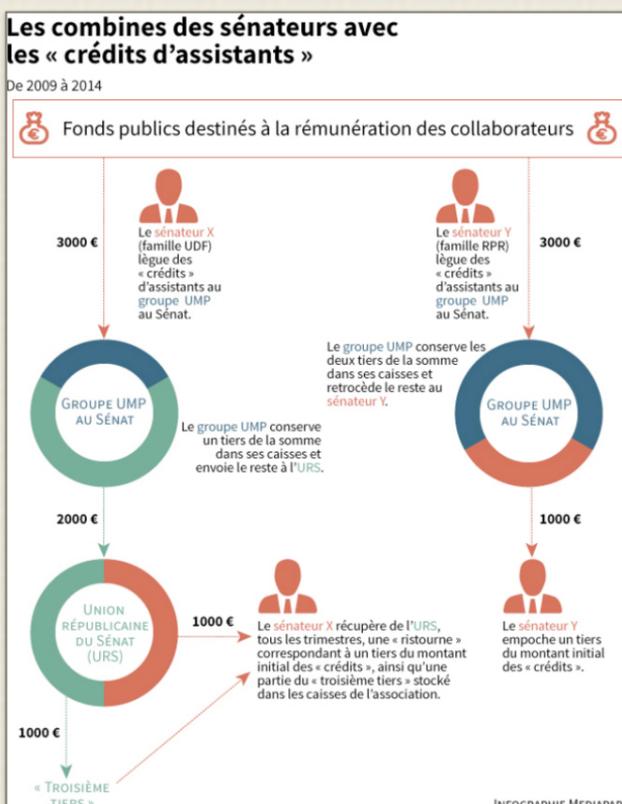
NOMS PRENOMS	MONTANTS	CREDITS DELEGUES	CONTRATS D'ETUDES CONTRATS D'ASSISTANTS	OBSERVATIONS
BAILLY Gérard	RPR 2 904,20	I.C.D.		
BLAUMONT René	RI 625,77	I.C.D.		
BIZET Jean	UMP 3 325,56	I.C.D.		
BORDEON Pierre	UMP 2 904,20	I.C.D.		
CAMIRON Christian	RI 4 027,23		I.C.A. (CHEVALLIER)	4 027,23
CARLÉ Jean-Claude	RI 4 027,23		I.C.A. (GIBOD)	4 027,23
CAVEXU Caroline	UMP 2 276,46	I.C.D.	Remboursement de frais	
DEBRE Isabelle	RPR 2 904,20	I.C.D.	I.C.A. (GIBOD)	1 835,55 + 4 027,23
DULAIT André	UC 4 197,44	I.C.D.		
FALCOU Hubert	RI 3 394,83	I.C.D.	I.C.A. (LARSENNEUR)	4 197,44 x 2
FERRANDY André	RI 1 668,66	I.C.D.		
FOUCHE Alain	RI 714,21	I.C.D.		
GAUDIN Jean-Claude	RI 4 026,39	I.C.D.		
GAUTIER Jacques	RPR 4 422,73	I.C.D.	I.C.A. (GILLET)	400,50 + 4 027,23
GRUICKELLI Colette	UMP 4 095,65	I.C.D.		
GROGNON Francis	UMP 1 668,66		Remboursement de frais	
HENRI Michel	RI 4 026,39	I.C.D.		
HUMBERT Jean-François	RI 441,03	I.C.D.		
HUMMEL Christiane	RI 4 027,23	I.C.D.		
HERBÉ Benoît	RPR 1 668,66	I.C.D.		
JOISSANS Sophie	UMP 4 027,23	I.C.A.	Remboursement de frais (Thual)	4 027,23
LAMENNE Mire	RPR 687,48	I.C.D.		
LAPOINTE Robert	RPR 2 678,16	I.C.D.		
LEFEVRE Antoine	UMP 2 013,62		I.C.A. (LARSENNEUR)	2 013,62
LEUERT Roland	RI 4 027,23		I.C.A. (LANDBRY)	4 027,23
MAQUIN Pierre	RPR 4 197,44	I.C.D.		
MELLOT Clotilde	RI 2 528,77	I.C.D.		
MICHEZ Philippe	RI 2 013,62	I.C.D.		
PIERRE André	RPR 406,50	I.C.D.		
PINTA Xavier	RI 436,50	I.C.D.		
POPIAŁOWSKI Lucidien	RI 4 197,44	I.C.D.		
PROVACCA Catherine	UMP 4 197,44	I.C.D.		
RECHARDY André	UMP 1 835,55	I.C.D.	Remboursement de frais	
RETAZ LEAU Bruno	UMP 1 609,36	I.C.D.	Remboursement de frais	
SALUZY Bernard	RI 522,29	I.C.D.		
SAVARY Jean-Paul	UMP 4 197,44	I.C.D.	Remboursement de frais	
SEDO Bruno	RPR 4 027,23		I.C.A. (LANDBRY)	4 027,23
TRELLARD André	RPR 2 528,77	I.C.D.		
TRONVILLE Catherine	RPR 2 940,91	I.C.D.		
TOTALX	118 309,89			

Un listing des « ristournes » de mars 2012 (appelées sobriement « restitutions »), tiré de la comptabilité secrète du groupe UMP. © Mediapart

Si les sommes inscrites sur les talons dépassent rarement 4 000 euros par tête (pour Jean-Claude Gaudin par exemple), ils sont nombreux à mordre à l'hameçon (pas tous) et l'addition atteint facilement 100 000 euros sur un trimestre. Autrement dit : ce goutte-à-goutte géant siphonne la trésorerie du Sénat plus sûrement qu'un braquage. Il faudra attendre l'intervention de la justice, ou plutôt sa médiatisation au printemps 2014, pour que l'UMP coupe les robinets, en panique, et que le Sénat songe à instaurer un contrôle (relatif) sur la comptabilité de ses groupes politiques.

Jusqu'à là, la droite sénatoriale assure tranquillement ses livraisons, jonglant grosso modo entre un circuit long (pour les amateurs de « ristournes » issus de l'UDF) et un circuit court (réservé aux ex-RPR). Car ces rivaux d'hier, qui ont fusionné en 2002 pour fonder l'UMP, refusent de mélanger leurs billes et leur comptabilité secrète.

Les premiers empochent en fait leurs « tiers » via une amicale domiciliée au fin fond de l'Yonne (dans le château du sénateur et marquis de Raincourt), dotée d'un nom à faire marrer ces anticommunistes : l'URS. Au départ, c'est l'hyperactivité bancaire de cette association semi-fantôme qui alerte Tracfin (le service anti-blanchiment de Bercy) et déclenche l'ouverture d'une enquête judiciaire... En effet, dès qu'un sénateur de la famille abandonne des « crédits d'assistants » au groupe UMP, la « règle des trois tiers » s'applique : le groupe conserve un tiers de la somme dans ses caisses et envoie le reste à l'URS, qui se charge de payer sa « ristourne » à l'élus et stocke le troisième tiers pour elle-même. Un système « gagnant-gagnant », sauf pour le contribuable français.



Mais les combines avec les « crédits d'assistants » ne s'arrêtent pas là. Jusqu'en 2014, d'après nos informations, le groupe UMP propose un second « deal » à ses ouailles : quand ils n'épuisent par leurs « crédits d'assistants », des sénateurs sont invités à salarier sur leur enveloppe un



Henri de Raincourt, sénateur et ancien président de l'URS, en compagnie de François Fillon, bénéficiaire de « ristournes » entre 2005 et 2007. © DR

publique » ou « chargée d'une mission de service public », « un comptable public », « un dépositaire public ou l'un de ses subordonnés ». Jamais les « personnes investies d'un mandat électif » ne sont citées, alors qu'elles figurent dans les articles sur le « favoritisme » ou la « prise illégale d'intérêt ».

Depuis le début de cette affaire, le juge Cros ne voit là aucune difficulté, considérant que les sénateurs rentrent dans la catégorie des « chargés d'une mission de service public ». En avril dernier, les avocats de Jean-Claude Carle et Henri de Raincourt (anciens trésorier et président du groupe UMP) ont cependant déposé un recours devant la chambre de l'instruction pour réclamer la « nullité » de la mise en examen de leurs clients, soutenant qu'un parlementaire n'est pas « chargé d'une mission » par ses électeurs, et qu'un mandat n'est pas de « service public ». « Aucune condamnation [pour détournement de fonds publics] n'a d'ailleurs jamais été prononcée contre un parlementaire pris en cette qualité », écrivent-ils dans leur requête, consultée par Mediapart. À l'université même, le débat fait toujours rage, après des tribunes contradictoires de professeurs parues lors de la mise en examen de François Fillon (voir ici ou là).

En attendant que la question soit tranchée à la cour d'appel de Paris (dans les prochains mois sans doute), les mêmes avocats ont obtenu la « suspension » de l'instruction en juin dernier – ils évoquaient aussi la nécessité de « préserver (...) la sérénité des élections à venir, l'ordre public et le pacte démocratique ». Rien que ça. Mettant un terme à sa carrière parlementaire dimanche, Jean-Claude Gaudin (patron du groupe UMP de 2011 à 2014) aura ainsi échappé à toute mise en cause judiciaire pendant son mandat.

mediapart.fr

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**